Département de l'Isère
Commune des ADRETS

N°A2021_008

ARRETE DE CIRCULATION

Pour travaux sur le chemin de RODESSE
De 8h00 à 17h00 du 18/01/21 au 22/01/2021

Le Maire de la Commune de LES ADRETS,

- Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la route,
- Vu la demande présentée par l'entreprise FIORESE domiciliée 82, rue des sept Laux à Le Versoud (38), représentée par M. FIORESSE, agissant pour le compte de la commune de Les Adrets pour procéder à une remise en état du chemin communal Rodesse suite à quatre éboulements de la chaussée.
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation des usagers sur la voie concernée dans un but de sécurité publique,

ARRETE

ARTICLE 1. La circulation par tout véhicule motorisé est interdite sur le chemin de Rodesse. Du lundi 18 janvier au vendredi 22 janvier de 8h00 à 17h00.

ARTICLE 2. Les dispositifs habituels de signalisation seront mis en place et enlevés à la fin des travaux par l'entreprise FIORESSE ou par les services techniques de la mairie.

ARTICLE 3. Aussitôt après l'achèvement des travaux, l'exécutant est tenu :
- d'enlever tous les dépôts de matériaux, de réparer immédiatement tous les dommages qui auraient été causés au domaine public ou à ses dépendances par les travaux,
- de rétablir dans leur état initial les fossés, talus, accotements, les chaussées ou trottoirs, ainsi que la signalisation horizontale qui auraient été endommagés,

En cas de dégâts imputables à l'exécutant, les frais de remise en état lui seront facturés.

ARTICLE 4.
Le secrétaire de mairie, les Officiers de Police territorialement compétent sont chargés, chacun en ce qui les concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera
Inscrit sur le Registre des Arrêtés de la Commune et affiché en Mairie
Communiqué, pour information, au Commandant de la Gendarmerie de GONCELIN, aux Sapeurs-pompiers, et aux services techniques de la commune.

Les Adrets, le 13 janvier 2021
Le Maire,
M^me^ Sophie RIVENS

Le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte affiché le :

MAIRIE DES ADRETS (Isère)